

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1- Application des conditions générales de vente, opposabilité des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent de façon exclusive à toutes les ventes de produits conclues par la SARL COGNAC ŒNOLOGIE (ci-après dénommée : « le Vendeur ») auprès de ses Clients.

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces CGV, à l'exclusion de tous autres documents tels que catalogues, prospectus etc. émis par le Vendeur et qui n'ont qu'une valeur indicative. Toute condition contraire opposée par le Client sera, donc à défaut d'acceptation expresse, inopposable au Vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que le Vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2- Commandes

Toute commande formulée par le Client doit faire l'objet d'un accord écrit notamment par le retour d'un devis signé.

La durée de validité du devis est de deux (2) mois à compter de son émission.

Tout engagement du Client est ferme et définitif sauf accord express du Laboratoire COGNAC ŒNOLOGIE.

Toute modification demandée par le Client ne peut être prise en compte, que si le Laboratoire COGNAC ŒNOLOGIE l'a expressément acceptée.

Les fournitures additionnelles à la commande feront l'objet d'un nouveau devis mentionnant les prix, conditions, délais etc. qui les concernent.

Article 3- Prix

Les prix sont ceux qui sont déterminés sur le devis.

Les prix sont exprimés en euros, hors taxes sur la base des tarifs en vigueur au moment de la passation de la commande. Le devis est établi sur la base du taux de TVA applicable au moment de sa délivrance, toute variation de ce taux découlant des dispositions législatives ou réglementaires sera automatiquement répercutée.

Article 4- Paiement

Le Vendeur n'accorde pas d'escompte.

Le Client pourra bénéficier des remises et ristournes figurant aux tarifs du Vendeur, en fonction des quantités acquises ou livrées par le Vendeur en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité de ses commandes.

Sauf dispositions contraires, les modalités de règlements sont les suivantes :

- le Client doit verser à l'acceptation de la commande un acompte dont le montant est précisé au devis,
- Le Client procède au règlement de l'intégralité du prix ou du solde en cas de versement d'un acompte à l'acceptation de la commande, au plus tard 45 jours fin de mois, date de facture.

La facture est émise au plus tard à la livraison des produits.

Le Client s'engage à régler ses commandes par tout moyen de paiement.

En cas de retard de paiement, le Vendeur pourra d'une part suspendre la livraison et l'exécution de tout ou partie des commandes en cours, et d'autre part refuser toute nouvelle commande, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Conformément à l'art. L441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement donnera lieu, si bon semble au Vendeur, et dès le premier jour de retard:

- A l'application d'un intérêt de retard, calculée sur l'intégralité des sommes restant dues, égal à 3 fois le taux d'intérêt légal,
- A l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros (directive européenne 2011/7 du 16 février 2011, loi 2012-387 du 22 mars 2012 et décret 2012-1115 du 2 octobre 2012),
- Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera demandée, sur justification.

Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

Article 5- Livraison

5.1 Les délais, frais et modalités de livraison sont précisés au devis.

En tout état de cause, les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. La livraison est réputée effectuée dès disponibilité des produits dans les locaux du Vendeur.

5.2 Sauf dispositions contraires prévues sur le devis, les livraisons s'effectuent dans les locaux du Vendeur.

Le Client retire les produits commandés dans les locaux du Vendeur, il doit procéder au retrait au plus tard dans le mois qui suit la commande. A défaut, le Vendeur pourra soit résilier la commande soit en réclamer l'exécution. De plus, si le Client ne procède pas au retrait des marchandises conformément à ce qui a été convenu entre les parties, le Vendeur se réserve la possibilité de facturer des frais supplémentaires relatifs à l'attente et aux stockages des produits.

Toutefois, si le Client souhaite se faire livrer les produits par transporteur, les marchandises voyagent aux risques et périls du Client à ses entiers frais, il fera son affaire personnelle de tous recours contre tous les transporteurs dans les formes et délais indiqués par la loi. Le transfert des risques s'opère à la charge du Client dès que les produits quittent les locaux du Vendeur. Dès cet instant, le Client est responsable de tous les risques de détérioration, perte, vol, destruction totale ou partielle quelle que soit la cause du dommage.

5.3 Tout retard dans la date de livraison des produits ne saurait engager la responsabilité directe ou indirecte du Vendeur, ni ouvrir droit à des dommages et intérêts pour le Client, retenue ou annulation de commande en cours s'il n'est pas lié à un comportement fautif de la

part du Vendeur ou dû à la survenance d'un cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant le Vendeur de son obligation de livrer tout événement inévitable, imprévisible et échappant au contrôle du Vendeur. Le Vendeur tiendra le Client informé.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers le Vendeur, quelle qu'en soit la cause.

Article 6- Réception

Le Client est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la réception dans les locaux du Vendeur. A défaut de réserves expressément formulées par le Client, les produits délivrés par le Vendeur seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande.

Au cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté par le Vendeur dans les conditions prévues ci-dessus, le Client pourra obtenir le remplacement des produits ou l'établissement d'un avoir, au choix du Vendeur, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages-intérêts.

Article 7 - Garantie

7.1 Le Vendeur ne donne aucune garantie des défauts apparents, décelables après examen normal du produit, pouvant affecter ledit produit livré qui n'aurait pas été signalé par le Client dans les conditions stipulées à l'article 6 des présentes.

7.2 Le Vendeur n'accorde pas d'autres garanties que celles prévues par le fabricant. En cas de panne, défaut de fabrication, défauts, le Client doit s'adresser directement audit fabricant. En cas de défaillance d'un fabricant, le Vendeur ne sera en aucun cas tenu de se substituer à lui.

8 – Assurances

Le Vendeur s'engage à souscrire toutes les assurances nécessaires aux présentes conditions générales de vente et notamment à souscrire une assurance civile professionnelle.

9 - Réserve de propriété

Le Vendeur conservera la propriété des produits livrés jusqu'à complet paiement du prix, le paiement s'entendant par l'encaissement effectif de ce prix et non par la remise d'une lettre de change ou d'un titre créant une obligation de payer (loi n° 80.335 du 12.05.1980).

Pendant toute la durée de réserve de propriété, le Client en tant que gardien de la chose est responsable de tout dommage ou perte survenant après la livraison. De même, il sera responsable d'une mauvaise condition de conservation rendant le produit impropre à toute utilisation. Le Client supportera l'ensemble des frais et/ou dommages intérêts relatifs à la reprise des produits.

10- Droit applicable-Election de juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Pour toute action judiciaire, l'élection du domicile est faite au Tribunal de Commerce relevant du siège social du Vendeur, même en cas de pluralité des défendeurs, ce qui est expressément accepté par le Client.

Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente serait réputée ou déclarée, par décision de justice, illégale ou non écrite, les autres dispositions des présentes conditions générales de vente resteront intégralement en vigueur.